



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 12/18

### Objet

Avenant à la convention avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté pour la maîtrise foncière de l'extension de la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon

### Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

### Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire  
22 février 2018  
Champvans – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 14 février 2018  
Date de publication : 02 mars 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
C. Crétet, M. Berthaud, JP Cuiet, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaud.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est engagée depuis plusieurs années avec ses partenaires dans le projet d'extension de la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon, l'objectif étant de libérer une emprise foncière d'environ 25 hectares nécessaire à l'implantation d'une base logistique du groupe Intermarché.

Par convention n° GD42/16 en date du 22 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la SAFER Bourgogne Franche-Comté une mission d'accompagnement pour la maîtrise foncière du site d'implantation de la future base logistique. Cette mission porte principalement sur les compensations foncières proposées aux exploitations agricoles impactées par le projet.

Au regard de l'état d'avancement de cette mission et en complément de celle-ci, il est proposé de convenir avec la SAFER Bourgogne-Franche-Comté, par voie d'avenant à la convention initiale, d'une mission d'accompagnement portant sur les acquisitions foncières à l'intérieur du périmètre du projet.

Cet avenant, dont la durée est limitée à 6 mois, est annexé à la présente.

Les modalités techniques de la mission confiée à la SAFER y sont détaillées ; elles sont principalement de deux ordres :

- (procédure privilégiée) le recueil par la SAFER d'engagements de vente pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, charge ensuite à la Communauté d'Agglomération de procéder à la signature des actes de vente ;
- (à défaut) acquisitions par la SAFER, stockage puis rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le montant de la rémunération de la SAFER y est également précisé :

- 9 % HT du montant des ventes, avec un minimum de 600 € par origine de propriété,
- 1 000 € HT par convention d'indemnisation et de libération des terrains par le fermier.

Il est à préciser que dans le cas d'acquisitions réalisées par la SAFER avec rétrocession à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, s'ajoutent les frais de stockage, frais d'actes notariés, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIE** à la SAFER Bourgogne Franche-Comté une mission d'accompagnement relative aux acquisitions foncières à l'intérieur du périmètre de l'extension de la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'accompagnement à la maîtrise foncière établie avec la SAFER Bourgogne-Franche-Comté, annexé à la présente délibération.

Fait à Chamovans,  
Le 22 février 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Chambre d'Agriculture du Jura
- SAFER Bourgogne Franche-Comté